

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du 22 avril 2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le
ID : 049-200054435-20240426-DELIB_040-DE



SÈVREMOINE CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres consultatifs présents : 0
Date d'envoi des éléments : 15 avril 2024

Délibération n° : 2024-040

Le lundi vingt-deux avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (10) : Jean-François Bellocq, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Christine Hamard, Didier Huchon, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Henri Raulais, Marie-Annick Renoul, Marie-Agnès Villeneuve

Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote (5) : Aurélie Brunet, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Marianne Guinebretière, Damien Mazé

Membres absents ayant donné une délégation de vote (1) :

Absents	Délégation de vote à
Elisabeth Pouplard	Marie-Annick Renoul

Membre consultatif présent (0) :

Membres consultatifs absents (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

Secrétaire de séance : Marie-Paule Noiriel

Les membres présents constituent la majorité des membres du Conseil d'Administration du CCAS de SEVREMOINE en exercice.

Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2024 a été approuvés à l'unanimité.

D É L I B É R A T I O N S

Modification du tableau des effectifs et des emplois permanents

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

EXPOSE DES MOTIFS

Le tableau des effectifs et des emplois permanents applicable au 1^{er} mai 2024 tient compte des transformations liées aux mouvements de personnel au sein des services. Les modifications sont exposées ci-après.

Transformations de postes

- Dans le cadre d'avancements de grades

Les nominations ont lieu tout au long de l'année à compter du 1^{er} mai 2024 dès lors que les agents remplissent les conditions. Aux dates effectives de nomination, les grades antérieurs des agents sont automatiquement supprimés du tableau des effectifs et des emplois permanents.

Nbr de postes	Cat.	Grades actuels	Nouveaux grades
1	C	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe respectivement à 1 ETP	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP
2	C	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à 1 ETP	Agent social principal de 1 ^{ère} classe à 1 ETP

Suppression de poste

Un agent occupant précédemment le poste d'agent de service à la Résidence Autonomie du Bosquet à temps non complet à hauteur de 0.66 ETP inscrit au tableau des effectifs sur le grade d'agent social territorial, était en surnombre pour absence pour raison de santé de longue durée et en accompagnement au retour à l'emploi par le biais d'une « Période préparatoire au reclassement ». Compte-tenu de la durée de cette absence, l'agent est déjà remplacé dans ses fonctions.

Cet agent ayant sollicité sa mobilité pour la commune de Sèvremoine auprès de laquelle il a pu être recruté sur un poste vacant correspondant à sa réorientation professionnelle à compter du 1^{er} avril 2024, il convient de supprimer son poste de surnombre au tableau des effectifs.

DELIBERATION

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses livres III et IV,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs et des emplois permanents de la commune aux mouvements de personnel et aux adaptations des directions et services,

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **AVALISE** ces transformations de postes dont :
 - Les ouvertures et changements de grades dans le cadre des avancements de carrière des agents,
 - La suppression d'un poste en surnombre d'un agent de service suite à une demande de mobilité.
- **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs et des emplois permanents du personnel du CCAS de Sèvremoine applicable au 1^{er} mai 2024.
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Copie certifiée conforme au registre dûment signé.
En Mairie de Sèvremoine,
Le 24 avril 2024



Claudine Gossart
Vice-Présidente du CCAS de SÈVREMOINE

Signé électroniquement par :
Claudine Gossart
Date de signature : 29/04/2024
Qualité : Vice-Présidente du CCAS
de Sèvremoine